



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 27 juin 2019

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 27 juin 2019 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des éditeurs de livres

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de livres. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Les pouvoirs transmis au CFC sans indication de mandataire sont répartis entre les membres du Collège siégeant au Comité et présents à l'Assemblée Générale.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le 27 juin 2019.

Date et signature



REUNION DU COLLEGE DES EDITEURS DE LIVRES 27 juin 2019

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 27 juin 2019 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des éditeurs de livres

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de livres. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Collège des éditeurs de livres qui se réunira le 27 juin 2019.

Date et signature